

### Apostolat de la Prière

— o —

Intention générale pour le mois de Novembre 1912 : *Les pauvres et les œuvres de miséricorde corporelle.*

Dans le plan divin le pauvre est l'arbitre du salut. Notre-Seigneur, dans la sentence qu'il nous a donnée du jugement dernier, ne parle que de pauvres secourus ou rebutés. Mystère, dont la solution est que Dieu se substitue au pauvre, regardant comme fait à lui-même tout ce qu'on fait pour ou contre le pauvre. Le pauvre est donc une sorte de « présence réelle » de Dieu. C'est pourquoi on a l'esprit chrétien dans la mesure même où on est son ami. Si donc sa misère nous rebute, si nous sommes durs pour lui, si nous l'ignorons, c'est que notre foi est languissante, et Jésus ne nous reconnaît pas pour siens.

#### OFFRANDE QUOTIDIENNE POUR NOVEMBRE

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que nous sachions mieux aimer les pauvres.

*Résolution apostolique* : Je serai charitable pour les pauvres et je m'adonnerai aux œuvres de miséricorde corporelle.

— o —

### La Portioncule bédictine

— o —

A l'occasion des fêtes de la Toussaint, en vertu du décret de Sa Sainteté Pie X (27 fév. 1907), pendant 36 heures, c'est-à-dire depuis midi du 1<sup>er</sup> novembre jusqu'à minuit du lendemain, tout fidèle remplissant les conditions suivantes peut gagner *une indulgence plénière* applicable aux âmes du purgatoire. Pour cela il faut :

1° Porter habituellement sur soi la médaille jubilaire de saint Benoît ; elle se distingue des autres par la légende : *Ejus in obitu nostro presentia muniamur*. Toute autre médaille ne peut bénéficier de l'indulgence de la Portioncule ;

2° S'être confessé ;

3° Avoir communiqué ;